

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU VENDREDI 15 AVRIL 2022

Nombre de membres			Procurations	Date d'envoi de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération			
74	74	50	11	8 avril 2022	8 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze du mois d'avril, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves se sont réunis à GUINARTHE-PARENTIES, sous la présidence de monsieur Jean LABOUR.

Etaient présents les délégués formant la majorité des membres en exercice, dont les noms, non barrés, figurent au tableau ci-dessous.

AGOUTBORDE Jean	HOURQUEBIE Jean	LOUSTAU Gérard
ANGLO Christina	ITURRIA Jean	MARTIN Alain
ANTIER Isabelle	LABACHE Philippe	MINART François
ARANGOÏS Nicolas	LABARÈRE Catherine	MINVIELLE Marie-Ange
ARRIBÈRE Daniel	LABORDE Florent	MONTÉGUT Marcel
BALDAN Patrick	LABOUR Jean	MONTREER Jean-Jacques
BALESTA Patrick	LAFOURCADE Daniel	MORLAAS-COURTIES Bernard
BARTHE Nadine	LAGARONNE Maryvonne	MOURLAAS Marie-Hélène
BERNARD Ghislaine	MALADOT Jean-Claude, suppléant de LAGRILLE Fernand	NEXON Grégory
BONNEFON Catherine	LAHARANNE Éric	CRAMPET Jeanine, suppléante de PÉDEHONTAÀ Jacques
BOURGUET Jacques	LALANNE Patrice	POEYDOMENGE Isabelle
BOURREZ Alain	LANNES Bruno	PRÉVOT Philippe
CABANNE Thierry	LANSALOT-MATRAS Francis	PUHARRÉ Michel
CASAMAYOR MONGAY Michel	CAZALIS Jean-Claude, suppléant de LAPEYRE Sébastien	PUHARRÉ Christian
CASSOU Alexandre	LARCO Jean-Claude	QUENTIN Kattalin
CAZENAVE Marie-Thérèse	LARROUDÉ Gilbert	RÉCAPET Evelyne
COUTURE Marie-France	LARROUTURE Yves	SAINTE-CLUQUE Laurent
DAGUERRE André	LASSALLE Jean	SALLENAVE Germain
DOMERCQ Frédéric	LATAILLADE Jean-Robert	SAPHORES Sébastien
DUPLAT-JACOB Valérie	LATEULÈRE Jean-Jacques	SARRIQUET Carine
DUPOUEY Arnaud	LEDOUARON Anne	SEGUIN Marc
FATIGUE Jany	LENDRE Jean-Baptiste	LIBANTE Raymond, suppléant de SUSBIELLES Philippe
GÈRE Thierry	LENDRE Jean-Paul	TOUZAA Guy
GRECHEZ-CASSIAU Roland	LOUIS Françoise	VILLENAVE Pierre
HOURCADE Martine	LOUSTALET Patrick	

Etaient excusés(es)/absent(es) : AGOUTBORDE Jean, ANGLO Christina, ANTIER Isabelle, BALDAN Patrick, BONNEFON Catherine, BOURGUET Jacques, CABANNE Thierry, DAGUERRE André, DOMERCQ Frédéric, FATIGUE Jany, GRECHEZ-CASSIAU Roland, LABACHE Philippe, LAGARONNE Maryvonne, LAGRILLE Fernand, LAPEYRE Sébastien, LASSALLE Jean, LEDOUARON Anne, LOUSTAU Gérard, MINVIELLE Marie-Ange, MORLAAS-COURTIES Bernard, MOURLAAS Marie-Hélène, NEXON Grégory, PÉDEHONTAÀ Jacques, PRÉVOT Philippe, QUENTIN Kattalin, SAPHORES Sébastien, SUSBIELLES Philippe, VILLENAVE Pierre (x28).

Délégués suppléants présents avec voix délibérative (le délégué titulaire étant absent) : MALADOT Jean-Claude, CAZALIS Jean-Claude, CRAMPET Jeanine, LIBANTE Raymond (x4).

Délégués suppléants présents sans voix délibérative (le délégué titulaire étant présent) : LE DOUR Germaine (x1).

Procurations : ANTIER Isabelle à RÉCAPET Évelyne, BALDAN Patrick à LANNES Bruno, BOURGUET Jacques à LARCO Jean-Claude, CABANNE Thierry à SARRIQUET Carinne, DOMERCQ Frédéric à SAINTE-CLUQUE Laurent, LAGARONNE Maryvonne à SALLENAVE Germain, LOUSTAU Gérard à CASSOU Alexandre, MINVIELLE Marie-Ange à BARTHE Nadine, PRÉVOT Philippe à MINART François, QUENTIN Kattalin à GÈRE Thierry, SAPHORES Sébastien à LOUSTALET Patrick (x11).

Le présent compte-rendu liste les décisions prises par l'assemblée communautaire.

Monsieur HOURQUEBIE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le compte-rendu de la séance du 25 mars 2022 est approuvé par l'assemblée à la majorité des membres présents et représentés (57 voix pour).

1 – Environnement

Transfert au Syndicat Mixte du Bassin du gave de Pau de la compétence relative « à l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique »

Rapporteur : monsieur ARRIBÈRE, vice-président délégué à l'environnement.

Exposé :

Monsieur le vice-président expose ce qui suit :

Par courrier du 11/02/2022, monsieur le président du Syndicat Mixte du Bassin du gave de Pau (SMBGP) a fait savoir que le Comité Syndical, par délibération du 26/01/2022, a approuvé le principe de la désignation de Syndicat comme structure porteuse pour l'élaboration du document d'objectif du site « Natura 2000 gave de Pau » et son animation.

Ce portage est conditionné au transfert au syndicat, par les EPCI qui en sont membres, de la compétence définie par l'item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement, soit « l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique ».

Le conseil communautaire a délibéré le 14/09/2018 pour une adhésion au SMBGP à compter du 01/01/2019. Les compétences exercées à cette date par le syndicat ne comprenaient pas précisément cette compétence définie par l'item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement. Le Syndicat a (ultérieurement) modifié ses statuts, le 26/6/2019 pour se doter de cette compétence « à la carte », ceci signifiant que les EPCI membres doivent délibérer s'ils souhaitent transférer cette compétence.

Lors de la séance du 23 octobre 2017, le conseil a transféré cette même compétence au SIGOM pour un exercice sur son périmètre d'exécution. Dans la continuité, les membres de la commission «environnement», réunis le 24 mars se sont prononcés en faveur de ce transfert de compétence au Syndicat Mixte du Bassin du gave de Pau.

Afin de permettre au SMPGP de porter l'élaboration du document d'objectif du site « Natura 2000 gave de Pau » et son animation, il est proposé à l'Assemblée délibérative de transférer au Syndicat Mixte du Bassin du gave de Pau la compétence définie par l'item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Résultats du vote : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (56 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions).

2 – Habitat – Versement d'une aide à des propriétaires dans le cadre du programme « Bien chez soi » 2

Rapporteur : madame BARTHE, vice-présidente déléguée à l'action sociale et soutien aux associations.

Exposé :

Madame la vice-présidente rappelle que, par délibération du 15 mars 2019, l'assemblée a instauré le principe du versement d'une aide financière aux propriétaires bailleurs et occupants éligibles aux aides de l'Anah (selon conditions de ressources), à hauteur de 2,5 % du montant des travaux éligibles et plafonnée à 500 € par logement.

Les services du département ont instruit deux dossiers présentés par des propriétaires du Béarn des Gaves. L'analyse de ces dossiers a permis de préciser le montant des dépenses éligibles.

A noter : les dossiers ci-dessous relèvent toujours du programme « Bien chez soi 2 » et non « Bien chez soi 3 » car ils ont été déposés avant le 01/06/2021. Ce sont donc toujours les modalités votées par la CCBG en mars 2019 qui s'appliquent.

Le tableau qui suit précise le montant des dépenses éligibles et le montant de l'aide que peut accorder la CCBG.

Nom - Prénom	Commune	Montant éligible (€)	Montant aide CCBG (€)	Mandataire
BEZARD Jérôme	Gurs	20 000.00	500.00	Procivis Aquitaine Sud
FIGUERA Gérard	Castagnède	15 984.00	399.60	Procivis Aquitaine Sud

Il est proposé à l'Assemblée délibérative de valider le versement d'une subvention à chaque propriétaire conformément au tableau ci-dessus, le montant étant versé au mandataire PROCIVIS Aquitaine Sud dans les cas où celui-ci a été sollicité.

Résultats du vote : *vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.*

3 – Equipements sportifs – Piscines

Rapporteur : monsieur SAINTE-CLUQUE, vice-président délégué aux bâtiments, travaux et équipements sportifs.

Les membres de la commission « travaux, bâtiments et équipements sportifs » se sont réunis le 4 avril dernier pour examiner certaines dispositions relatives au fonctionnement des piscines pour la saison 2022.

3 – 1. Période d'ouverture des piscines

Exposé :

Monsieur le vice-président expose ce qui suit :

- jusqu'à l'année 2019, seule la piscine de Salies de Béarn était ouverte en septembre-octobre pour l'initiation des scolaires à la natation ; en 2021, la piscine de Navarrenx a été ouverte en septembre afin de compenser la fermeture en mai-juin, en raison des travaux qui n'étaient pas achevés.

- les membres de la commission « bâtiments, travaux et équipements sportifs » ont proposé de prolonger la période d'ouverture aux scolaires en septembre-octobre pour les élèves fréquentant la piscine de Navarrenx afin d'offrir un maximum de séances à tous les élèves du Béarn des Gaves.

- ils proposent une ouverture du 23 mai jusqu'au 7 octobre pour les 2 établissements. Pendant cette période, l'ouverture au public se ferait du 4 juin au 31 août pour la piscine de Navarrenx et jusqu'au 9 septembre pour celle de Salies-de-Béarn (fermeture traditionnelle pour la fête du Sel).

Il est proposé à l'Assemblée délibérative d'approuver cette proposition.

Résultats du vote : *vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (59 voix pour et 2 voix contre).*

3 – 2. Tarifs 2022 et modalités d'accès

Exposé :

Monsieur le vice-président expose ce qui suit :

Monsieur le vice-président explique que les membres de la commission « bâtiments, travaux et équipements sportifs » ont proposé de prévoir à la fois des tarifs associés :

- à un fonctionnement « normal », sans créneaux horaires prédéfinis et sans réservation,
- à un fonctionnement « contraint », en fonction du contexte sanitaire, comme en 2021 et fondé sur des créneaux prédéfinis et un accès sur réservation.

Les tarifs proposés sont les suivants :

➔ En cas d'absence de restrictions liées au contexte sanitaire (pas de créneaux horaires prédéfinis, accès sans réservation) :

Entrée « jeune » à l'unité de 6 à 15 ans inclus Demandeur d'emploi	1,50 €
Entrée « adulte » à l'unité	3,00 €
Entrée « jeune » par 10 de 6 à 15 ans inclus Demandeur d'emploi	13,00 €
Entrée « adulte » par 10	25,00 €
Entrée « scolaire hors CCBG » à l'unité	1,00 €

➔ En cas d'accès sur réservation à des créneaux horaires prédéfinis en raison du contexte sanitaire :

Entrée « jeune » à l'unité de 6 à 15 ans inclus Demandeur d'emploi	1,00 €
Entrée « adulte » à l'unité	2,00 €
Entrée « scolaire hors CCBG » à l'unité	1,00 €

Il est précisé que le tarif « scolaire » à l'unité s'applique aux élèves des établissements situés en dehors du territoire de la CCBG, dans le cadre des séances d'initiation à la natation.

Quelles que soient les conditions de fonctionnement en vigueur, l'accès aux piscines de Navarrenx et de Salies-de-Béarn est gratuit pour :

- ✓ les enfants de moins de 6 ans,

- ✓ les élèves des écoles publiques et privées, des collèges privés du territoire de la CCBG, uniquement dans le cadre des séances scolaires d'initiation à la natation ; tout élève du territoire fréquentant la piscine en dehors de ces séances devra s'acquitter du tarif d'entrée correspondant à son âge,
- ✓ les élèves des collèges publics du territoire dans le cadre des cours d'EPS et dans celui de la convention établie entre la CCBG et le département des Pyrénées-Atlantiques,
- ✓ les enfants, jeunes et animateurs des accueils de loisirs sans hébergement du territoire de la CCBG, gérés en régie ou sous forme associative.

L'accès est payant dans tous les autres cas.

Il est proposé à l'Assemblée délibérative d'approuver les tarifs et modalités de fonctionnement proposés ci-dessus.

Résultats du vote : *vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.*

3 – 3. Modification des actes relatifs aux régies de recettes créées pour le fonctionnement des piscines

Exposé :

Monsieur le vice-président explique que par délibérations du 07/04/2017 et du 16/03/2018, le conseil communautaire a décidé de la création des 2 régies de recettes nécessaires au fonctionnement respectivement de la piscine de Navarrenx et de Salies-de-Béarn.

Les membres de la commission « bâtiments, travaux et équipements sportifs » proposent de diversifier les modalités de paiement acceptées, avec la possibilité du paiement par carte bancaire, ce qui nécessite l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès du trésor. Il convient donc de modifier en ce sens les actes de création de ces régies.

Il est donc proposé à l'Assemblée délibérative d'approuver les modifications à apporter aux actes de création des régies de recettes mises en place pour le fonctionnement des piscines ; ces modifications consistant en :

- *l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès du Trésor,*
- *l'ajout du règlement par carte bancaire aux modalités de paiement proposées aux usagers.*

Résultats du vote : *vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (60 voix pour et 1 voix contre).*

3 – 4. Création d'un emploi saisonnier pour l'entretien de la piscine de Navarrenx

Exposé :

Monsieur le vice-président expose ce qui suit :

- les travaux de réhabilitation de la piscine de Navarrenx se sont traduits par une augmentation de la surface des locaux à nettoyer (hall d'accueil, couloirs, sanitaires et vestiaires),
- le temps dédié à l'entretien dans le temps de travail des agents d'accueil ne leur a pas permis, en 2021, d'assurer un entretien satisfaisant.

Trois solutions, non exclusives les unes des autres, sont en cours d'étude pour offrir aux utilisateurs les meilleures conditions d'hygiène :

- réaménagement du temps de travail d'agents techniques permanents de la CCBG chargés de l'entretien des bâtiments sur le secteur de Navarrenx,
- recours à une entreprise spécialisée pour les samedis, dimanches et jours fériés,
- création d'un emploi saisonnier à temps incomplet.

Les membres de la commission « bâtiments, travaux et équipements sportifs » ont validé ces propositions.

Afin d'être en mesure d'organiser l'entretien de la piscine de Navarrenx dès le début de saison et de pouvoir, si cela est nécessaire, recourir aux trois modalités précisées ci-dessus, il est proposé à l'Assemblée délibérative :

- *d'approuver la création d'un emploi saisonnier à temps incomplet pour assurer l'entretien des locaux de la piscine de Navarrenx,*
- *d'autoriser le président à signer le contrat à durée déterminée correspondant.*

Résultats du vote : *vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (52 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention).*

5 – Action sociale – Convention avec l'association « Transition » et montant de l'aide financière

Rapporteur : madame BARTHE, vice-présidente déléguée à l'action sociale et soutien aux associations.

Exposé :

Madame la vice-présidente expose ce qui suit :

- l'association « Transition » dont le siège se situe à Mourenx porte le dispositif PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) Ouest Béarn depuis l'année 2000. Depuis 2015, ce dispositif s'inscrit dans la programmation du FSE (Fonds Social Européen) et un premier protocole d'accord, pour la période 2015-2020 a été signé par les représentants de l'Etat, du Conseil Départemental, des deux Communautés de Communes du Béarn des gaves et de Lacq-Orthez ; ce protocole a été prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2021 avant d'être renouvelé pour la période 2022-2026.

- un partenariat entre la CCBG et l'association « Transition » a été mis en place par convention pour la période 2017-2021 ; dans ce cadre, la CCBG a versé 10 000 € par an à l'association pour :

- renforcer l'accompagnement vers l'emploi durable des publics qui en sont exclus, dans le cadre du dispositif PLIE,
- assurer l'ingénierie des clauses sociales dans les marchés publics
- accompagner le public en insertion à la mobilité.

Le bilan de ces actions a été présenté à l'Assemblée. Il est proposé de renouveler la convention de partenariat établie entre la CCBG et l'association « Transition » sur les missions suivantes :

- Accompagnement PLIE
- Accompagnement à la mobilité
- Inclusion des clauses sociales dans les marchés publics
- Accompagnement des TPE dans leurs démarches dans le domaine des ressources humaines.

La convention transmise aux déléguées communautaires avec la convocation détaille ces missions et précise les conditions de leur réalisation. En contrepartie, la CCBG s'engage à verser une subvention annuelle de 20 000 € à l'association « Transition », répartie comme suit :

- 16 000 € sur l'accompagnement de 50 personnes contre 30 actuellement, dans le cadre du dispositif PLIE,
- 4 000 € pour les autres actions.

Les membres de la commission « action sociale et soutien aux associations », réunis le 14 mars dernier, ont validé le principe de ce partenariat entre la CCBG et l'association « Transition ».

Il est donc proposé à l'Assemblée délibérative :

- d'approuver cette convention et l'attribution d'une subvention annuelle de 20 000 € à l'association «Transition »,
- d'autoriser le président à signer cette convention.

Résultats du vote : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (150 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions).

Madame la vice-présidente ajoute que l'inclusion des clauses sociales dans les marchés publics intéresse également les communes rurales qui font exécuter des travaux ; c'est un moyen d'intégration dans la vie professionnelle qu'il ne faut pas négliger et il ne faut pas hésiter à solliciter l'aide de l'association.

6 – Budget - finances

Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.

6 – 1. Examen et vote des comptes de gestion 2021

Les comptes administratifs sont conformes aux états de rapprochements de la trésorerie, ce qui a permis de demander l'édition des comptes de gestion.

Il est proposé à l'Assemblée délibérative d'approuver les comptes de gestion 2021.

Résultats du vote :

→ Compte de gestion annexe « Zone des Pyrénées » : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (57 voix pour, 4 voix contre).

→ Compte de gestion annexe « Zones économiques ex-CC Navarrenx » : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (58 voix pour, 3 voix contre).

→ Compte de gestion annexe « Zone des Glaces » : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (57 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention).

→ Compte de gestion annexe « Zone de Lasgourgues » : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (57 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions).

→ Compte de gestion annexe « Aménagement locaux professionnels à Labastide-Villefranche » : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (59 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention).

→ Compte de gestion annexe « Panneaux photovoltaïques Maison des Arts » : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (58 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions).

→ Compte de gestion annexe « Bâtiments à vocation économique » : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (51 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions).

→ Compte de gestion annexe « OM-Redevance incitative » : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (54 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions).

→ Compte de gestion annexe « Légumes de Mijourne » : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (56 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions).

→ Compte de gestion général : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (54 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions).

6 – 2. Examen et vote des comptes administratifs 2021 – affectation des résultats

Les faits marquants relatifs à l'exercice budgétaire 2021, ainsi que les résultats de clôture comptables par budget, ont été présentés lors de la séance du mois de mars.

Il est proposé à l'Assemblée délibérative d'approuver les comptes administratifs et les affectations de résultats proposées. Le président a quitté la séance avant le vote de l'Assemblée.

→ Compte administratif annexe « Zone des Pyrénées » :

CA 2021 - Budget Zone des Pyrénées		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	761 222,12	761 222,12
Reports N-1		
Réalisations 2021 + Reports N-1	761 222,12	761 222,12
Résultat de clôture fonct.	0,00	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	740 350,56	740 350,22
Reports N-1	158 702,94	
Réalisations 2021 + Reports N-1	899 053,50	740 350,22
Résultat de clôture invest.	-158 703,28	
Restes à réaliser à reporter en N+1		
Affectation des résultats		
Résultat d'exploitation au 31/12/2021		0,00
Affectation complémentaire en réserve (1068)		0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)		0,00
Résultat d'investissement reporté (001)		-158 703,28

Résultats du vote :

- *Approbation du compte administratif : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (49 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions).*
- *Affectation des résultats : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (50 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention).*

→ Compte administratif annexe « Zones économiques ex-CC Navarrenx » :

CA 2021 - Budget Lotissement Castetnau		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	54 722,83	54 722,83
Reports N-1		
Réalisations 2021 + Reports N-1	54 722,83	54 722,83
Résultat de clôture fonct.	0,00	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	54 722,83	54 416,61
Reports N-1		
Réalisations 2021 + Reports N-1	54 722,83	54 416,61
Résultat de clôture invest.	-306,22	
Restes à réaliser à reporter en N+1		
Affectation des résultats		
Résultat d'exploitation au 31/12/2021		0,00
Affectation complémentaire en réserve (1068)		0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)		0,00
Résultat d'investissement reporté (001)		-306,22

Résultats du vote :

- *Approbation du compte administratif : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (54 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention).*

- Affectation des résultats : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (54 voix pour, 6 voix contre).

→ Compte administratif annexe « Zone des Glaces » :

CA 2021 - Budget Zone des Glaces		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	248 339,76	248 339,76
Reports N-1		
Réalisations 2021 + Reports N-1	248 339,76	248 339,76
Résultat de clôture fonct.	0,00	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	244 012,28	244 012,68
Reports N-1	176 442,21	
Réalisations 2021 + Reports N-1	420 454,49	244 012,68
Résultat de clôture invest.	-176 441,81	
Restes à réaliser à reporter en N+1		
Affectation des résultats		
Résultat d'exploitation au 31/12/2021		0,00
Affectation complémentaire en réserve (1068)		0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)		0,00
Résultat d'investissement reporté (001)		-176 441,81

Résultats du vote :

- Approbation du compte administratif : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (51 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions).
- Affectation des résultats : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (55 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention).

→ Compte administratif annexe « Zone de Lasgourgues » :

CA 2021 - Budget Zone de Lasgourgues		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	256 737,71	256 737,71
Reports N-1		
Réalisations 2021 + Reports N-1	256 737,71	256 737,71
Résultat de clôture fonct.	0,00	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	226 305,47	174 522,21
Reports N-1		63 811,14
Réalisations 2021 + Reports N-1	226 305,47	238 333,35
Résultat de clôture invest.	12 027,88	
Restes à réaliser à reporter en N+1		
Affectation des résultats		
Résultat d'exploitation au 31/12/2021		0,00
Affectation complémentaire en réserve (1068)		0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)		0,00
Résultat d'investissement reporté (001)		12 027,88

Résultats du vote :

- Approbation du compte administratif : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (55 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention).
- Affectation des résultats : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (52 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions).

→ Compte administratif annexe « Aménagement locaux professionnels à Labastide-Villefranche » :

CA 2021 - Budget Boulangerie Labastide Villefranche		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	3 368,89	3 368,89
Reports N-1		
Réalisations 2021 + Reports N-1	3 368,89	3 368,89
Résultat de clôture fonct.	0,00	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	18 252,64	78 888,56
Reports N-1	60 931,00	
Réalisations 2021 + Reports N-1	79 183,64	78 888,56
Résultat de clôture invest.	-295,08	
Restes à réaliser à reporter en N+1		
Affectation des résultats		
Résultat d'exploitation au 31/12/2021		0,00
Affectation complémentaire en réserve (1068)		0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)		0,00
Résultat d'investissement reporté (001)		-295,08

Résultats du vote :

- *Approbation du compte administratif: vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (55 voix pour, 5 voix contre).*
- *Affectation des résultats: vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (59 voix pour, 1 voix contre).*

→ Compte administratif annexe « Panneaux photovoltaïques Maison des Arts » :

CA 2021 - Budget Panneaux Photovoltaïques		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	1 882,83	5 146,89
Reports N-1		10 697,40
Réalisations 2021 + Reports N-1	1 882,83	15 844,29
Résultat de clôture fonct.	13 961,46	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	4 178,52	4 098,02
Reports N-1	4 098,02	
Réalisations 2021 + Reports N-1	8 276,54	4 098,02
Résultat de clôture invest.	-4 178,52	
Restes à réaliser à reporter en N+1		
Affectation des résultats		
Résultat d'exploitation au 31/12/2021		13 961,46
Affectation complémentaire en réserve (1068)		4 178,52
Résultat reporté en fonctionnement (002)		9 782,94
Résultat d'investissement reporté (001)		-4 178,52

Résultats du vote :

- *Approbation du compte administratif: vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (59 voix pour, 1 abstention).*
- *Affectation des résultats: vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (57 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention).*

→ Compte administratif annexe « Bâtiments à vocation économique – La Station » :

CA 2021 - Budget Bâtiments à vocation économique		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	66 689,52	86 327,06
Reports N-1		2 123,10
Réalisations 2021 + Reports N-1	66 689,52	88 450,16
Résultat de clôture fonct.	21 760,64	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	59 581,57	15 604,60
Reports N-1		57 548,98
Réalisations 2021 + Reports N-1	59 581,57	73 153,58
Résultat de clôture invest.	13 572,01	
Restes à réaliser à reporter en N+1	146 441,00	
Affectation des résultats		
Résultat d'exploitation au 31/12/2021		21 760,64
Affectation complémentaire en réserve (1068)		21 574,35
Résultat reporté en fonctionnement (002)		186,29
Résultat d'investissement reporté (001)		13 572,01

Résultats du vote :

- *Approbation du compte administratif: vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (56 voix pour, 4 voix contre).*
- *Affectation des résultats: vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (54 voix pour, 6 voix contre).*

→ Compte administratif annexe « OM- Redevance incitative » :

CA 2021 - Budget OM Redevance Incitative		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	950 500,44	1 037 073,05
Reports N-1		4 666,87
Réalisations 2021 + Reports N-1	950 500,44	1 041 739,92
Résultat de clôture fonct.	91 239,48	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	4 855,20	58 334,14
Reports N-1	11 194,78	
Réalisations 2021 + Reports N-1	16 049,98	58 334,14
Résultat de clôture invest.	42 284,16	
Restes à réaliser à reporter en N+1	40 944,00	
Affectation des résultats		
Résultat d'exploitation au 31/12/2021		91 239,48
Affectation complémentaire en réserve (1068)		0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)		91 239,48
Résultat d'investissement reporté (001)		42 284,16

Résultats du vote :

- *Approbation du compte administratif: vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (55 voix pour, 5 abstentions).*
- *Affectation des résultats: vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (53 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions).*

→ Compte administratif général :

CA 2021 - Budget CC Béarn des Gaves		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	8 157 423,17	8 361 115,11
Reports N-1		1 399 254,74
Réalisations 2021 + Reports N-1	8 157 423,17	9 760 369,85
Résultat de clôture fonct.	1 602 946,68	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	3 223 125,71	3 164 436,00
Reports N-1	281 028,46	
Réalisations 2021 + Reports N-1	3 504 154,17	3 164 436,00
Résultat de clôture invest.	-339 718,17	
Restes à réaliser à reporter en N+1	308 120,00	117 455,00
Affectation des résultats		
Résultat d'exploitation au 31/12/2021		1 602 946,68
Affectation complémentaire en réserve (1068)		248 299,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)		1 354 647,68
Résultat d'investissement reporté (001)		-339 718,17

Résultats du vote :

- *Approbation du compte administratif : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (52 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions).*
- *Affectation des résultats : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (52 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention).*

En conclusion après l'approbation des comptes administratifs et l'affectation des résultats, il est rappelé que les résultats comptables d'une collectivité ne s'apprécient pas à la seule lecture des résultats du budget général, mais en consolidant l'ensemble des budgets qui lui sont rattachés (c'est-à-dire hors budgets autonomes, comme le budget « OM-Redevance incitative » et le budget « Panneaux photovoltaïques Maison des Arts »).

Le résultat comptable consolidé au 31 décembre 2021 de la CCBG, toutes sections et tous budgets confondus est de 878 434,52 €, illustré par le tableau récapitulatif ci-dessous :

CA 2021 - Budget CC Béarn des Gaves	
Résultat de clôture fonct.	1 602 946,68
Résultat de clôture invest.	-339 718,17
CA 2021 - Budget Zone des Glaces	
Résultat de clôture invest.	-176 441,81
CA 2021 - Budget Bâtiments à vocation économique	
Résultat de clôture fonct.	21 760,64
Résultat de clôture invest.	13 572,01
CA 2021 - Budget Boulangerie Labastide Villefranche	
Résultat de clôture invest.	-295,08
CA 2021 - Budget Zone des Pyrénées	
Résultat de clôture invest.	-158 703,28
CA 2021 - Budget Zone de Lasgourgues	
Résultat de clôture invest.	12 027,88
CA 2021 - Budget Lotissement Castetnau	
Résultat de clôture invest.	-306,22
CG - Plateforme Mijourne	
Résultat de clôture invest.	-96 408,13
RESULTATS CONSOLIDES au 31 décembre 2021	
Résultat de clôture fonct.+ invest.	878 434,52

6 – 3. Examen et vote des budgets primitifs 2022

Après chaque présentation, il est proposé à l'Assemblée délibérative d'approuver les propositions nouvelles présentées en section de fonctionnement et d'investissement.

→ Budget annexe « Zone des Pyrénées » :

Pas de fait marquant (continuité du financement de la dette annuelle par une subvention du budget général).

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	CA 2021	BP 2022		CA 2021	BP 2022
Report N-1	158 702,94	158 703,28	Report N-1		
Remboursement du capital	69 864,33	71 461,00	Reprise stock initial de terrains	740 350,22	670 487,00
Stock final de terrains	670 486,23	599 026,00	Emprunt	0,00	158 703,28
Dépenses de l'exercice	740 350,56	670 487,00	Recettes de l'exercice	740 350,22	829 190,28
TOTAL DEPENSES	899 053,50	829 190,28	TOTAL RECETTES	740 350,22	829 190,28

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	CA 2021	BP 2022		CA 2021	BP 2022
Report N-1			Report N-1		
Intérêts de la dette	10 435,78	8 871,00	Stock final de terrains	670 486,23	599 026,00
Régul. centimes TVA	0,34	2,00	Transfert charges financières	10 435,78	8 871,00
Transfert charges financières	10 435,78	8 871,00	Loyer terrain (Safer)	0,00	0,00
Reprise stock initial de terrains	740 350,22	670 487,00	Subvention du budget général (Rbst annuité emprunt)	80 300,11	80 334,00
Dépenses de l'exercice	761 222,12	688 231,00	Recettes de l'exercice	761 222,12	688 231,00
TOTAL DEPENSES	761 222,12	688 231,00	TOTAL RECETTES	761 222,12	688 231,00

Propositions de dépenses nouvelles :

- dépenses d'investissement = 829 190,28 €
- recettes d'investissement = 829 190,28 €
- dépenses de fonctionnement = 688 231,00 €
- recettes de fonctionnement = 688 231,00 €

Résultats du vote : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (49 voix pour, 9 voix contre et 3 abstentions).

→ Budget annexe « Zones économiques ex-CC Navarrenx » :

Faits marquants prévus :

La vente des 2 lots restants est prévue en 2022 pour une valeur de 52 800€ (à 15€/m²). Deux promesses de vente ont d'ores et déjà été signées pour les lots 1 et 2.

Les crédits budgétaires 2022 prévoient, avec ces ventes, le remboursement de l'avance au budget général pour un montant de 54 417€, ainsi qu'une subvention du budget général de 1 925€ afin de clôturer le budget au 31 décembre 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	CA 2021	BP 2022		CA 2021	BP 2022
Report N-1		306,22	Report N-1		
Stock final de terrains	54 722,83	0,00	Reprise stock initial de terrains	54 416,61	54 723,00
Rbst avance du budget général		54 416,78	Ventes 2 lots restants estimées 52 800€		
			Remboursement avance budget général 54 417€		
Dépenses de l'exercice	54 722,83	54 416,78	Recettes de l'exercice	54 416,61	54 723,00
TOTAL DEPENSES	54 722,83	54 723,00	TOTAL RECETTES	54 416,61	54 723,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	CA 2021	BP 2022		CA 2021	BP 2022
Report N-1			Report N-1		
Frais acte cession à la commune	306,00	0,00	Vente de terrains		52 800,00
Régul. centimes TVA	0,22	2,00	Stock final de terrains	54 722,83	0,00
Reprise stock initial de terrains	54 416,61	54 723,00	Subvention du budget général		1 925,00
Dépenses de l'exercice	54 722,83	54 725,00	Recettes de l'exercice	54 722,83	54 725,00
TOTAL DEPENSES	54 722,83	54 725,00	TOTAL RECETTES	54 722,83	54 725,00

Propositions de dépenses nouvelles :

- dépenses d'investissement = 54 723,00€
- recettes d'investissement = 54 723,00€
- dépenses de fonctionnement = 54 725,00 €
- recettes de fonctionnement = 54 725,00€

Résultats du vote : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (57 voix pour, 4 voix contre).

→ Budget annexe « Zone des Glaces » :

Faits marquants prévus :

Il n'est pas prévu de vente de terrain en 2022. Quatre lots sont disponibles à la vente pour une valeur de 265 850€ (25€/m²).

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	CA 2021	BP 2022		CA 2021	BP 2022
Report N-1	176 442,21	176 441,81	Report N-1		
Remboursement du capital Terrain	5 773,12	5 973,00	Reprise stock initial de terrains	244 012,68	238 240,00
Stock final de terrains	238 239,16	232 269,00	Ventes 4 lots restants pour 265 850€		
Ventes 4 lots restants pour 265 850€			Emprunt	0,00	176 443,81
Dépenses de l'exercice	244 012,28	238 242,00	Recettes de l'exercice	244 012,68	414 683,81
TOTAL DEPENSES	420 454,49	414 683,81	TOTAL RECETTES	244 012,68	414 683,81

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	CA 2021	BP 2022		CA 2021	BP 2022
Report N-1			Report N-1		
Intérêts de la dette + ICNE	2 163,54	1 959,00	Vente de terrains	0,00	0,00
Régul. centimes TVA	0,00	2,00	Stock final de terrains	238 239,16	232 269,00
Transfert charges financières	2 163,54	1 959,00	Transfert charges financières	2 163,54	1 959,00
Reprise stock initial de terrains	244 012,68	238 240,00	Subvention du budget général	7 936,66	7 932,00
			(Rbst annuité emprunt)		
Dépenses de l'exercice	248 339,76	242 160,00	Régul. centimes TVA	0,40	0,00
TOTAL DEPENSES	248 339,76	242 160,00	Recettes de l'exercice	248 339,76	242 160,00
TOTAL DEPENSES	248 339,76	242 160,00	TOTAL RECETTES	248 339,76	242 160,00

Propositions de dépenses nouvelles :

- dépenses d'investissement = 414 683,81 €
- recettes d'investissement = 414 683,81 €
- dépenses de fonctionnement = 242 160,00 €
- recettes de fonctionnement = 242 160,00€

Résultats du vote : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (53 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions).

→ Budget annexe « Zone de Lasgourgues » :

Faits marquants prévus :

Les crédits budgétaires prévoient le solde des frais annexes de bornage, d'éclairage public et de réseau téléphonique pour un montant de 15 450€, ainsi que l'intégration de ces dépenses au stock final des terrains.

Le remboursement du capital de l'emprunt est financé par une avance du budget général dans l'attente de la vente des terrains. Aucune vente n'est prévue en 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DÉPENSES			RECETTES	
	CA 2021	BP 2022	CA 2021	BP 2022
Report N-1			63 811,14	12 027,88
Remboursement du capital	17 333,32	17 334,00	Reprise stock initial de terrains	157 188,89
Rbst avance du budget général	0,00	0,00	Avance du budget général	17 333,32
Stock final de terrains	208 972,15	221 000,88		
Dépenses de l'exercice	226 305,47	238 334,88	Recettes de l'exercice	174 522,21
TOTAL DEPENSES	226 305,47	238 334,88	TOTAL RECETTES	238 333,35

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES			RECETTES	
	CA 2021	BP 2022	CA 2021	BP 2022
Report N-1				
Travaux d'aménagement (Castillon + MOE)	51 107,50	0,00	Stock final de terrains	208 972,15
Raccordement Enedis + Frais annexes	42 099,77	15 450,00	Subvention DETR	44 595,00
Intérêts de la dette + ICNE	3 170,56	2 911,00	Transfert charges financières	3 170,56
Régul. centimes TVA	0,43	2,00		
Transfert charges financières	3 170,56	2 911,00	Recettes de l'exercice	256 737,71
Reprise stock initial de terrains	157 188,89	208 973,00		
Dépenses de l'exercice	256 737,71	230 247,00	TOTAL RECETTES	230 247,00
TOTAL DEPENSES	256 737,71	230 247,00		

Propositions de dépenses nouvelles :

- dépenses d'investissement = 238 334,88 €
- recettes d'investissement = 238 334,88€
- dépenses de fonctionnement = 230 247,00 €
- recettes de fonctionnement = 230 247,00 €

Résultats du vote : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (53 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions).

→ Budget annexe « Légumes de Mijourne » :

Faits marquants prévus :

La vente d'un terrain de 1 572 m² (à 18€/m²) est prévue au budget primitif. Sachant que le coût de revient du m² sur cette parcelle est de 39,51€/m², il est nécessaire de prévoir une subvention du budget général à hauteur du déficit soit 33 819€.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	CA 2021	BP 2022		CA 2021	BP 2022
Report N-1	96 408,13	96 408,13	Report N-1		
Stock final de terrains		34 296,00	Reprise stock initial de terrains		96 409,00
Dépenses de l'exercice	0,00	34 296,00	Avance du budget général		34 295,13
TOTAL DEPENSES	96 408,13	130 704,13	Recettes de l'exercice	0,00	130 704,13
			TOTAL RECETTES	0,00	130 704,13

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	CA 2021	BP 2022		CA 2021	BP 2022
Report N-1			Report N-1		
Frais bornage et divers		0,00	Vente de terrains		28 296,00
Régul. centimes TVA		2,00	Stock final de terrains		34 296,00
Reprise stock initial de terrains		96 409,00	Subvention du budget général		33 819,00
Dépenses de l'exercice	0,00	96 411,00	(Déficit prix de revient 39,51€/m²)		
TOTAL DEPENSES	0,00	96 411,00	Recettes de l'exercice	0,00	96 411,00
			TOTAL RECETTES	0,00	96 411,00

Propositions de dépenses nouvelles :

- dépenses d'investissement = 130 704,13 €
- recettes d'investissement = 130 704,13 €
- dépenses de fonctionnement = 96 411,00 €
- recettes de fonctionnement = 96 411,00 €

Résultats du vote : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (50 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions).

→ Budget annexe « Aménagement locaux professionnels à Labastide-Villefranche » :

Faits marquants prévus :

En fonctionnement, il est nécessaire de provisionner des frais de copropriété même si à ce jour il n'est pas prévu de réaliser de travaux au titre de la copropriété.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	CA 2021	BP 2022		CA 2021	BP 2022
Report N-1	60 931,00	295,08	Report N-1	0,00	0,00
Remboursement du capital	17 666,64	17 666,92	Dettes locataires-acquéreurs	12 661,20	12 661,00
Travaux aménagement	586,00	0,00	Subvention UE / CD 64	60 635,92	0,00
Frais de notaires (avance boulanger)	0,00	0,00	Avance du budget général	5 320,64	5 301,00
Dépenses de l'exercice	18 252,64	17 666,92	Remboursement avance frais (par boulanger)	270,80	0,00
TOTAL DEPENSES	79 183,64	17 962,00	Recettes de l'exercice	78 888,56	17 962,00
			TOTAL RECETTES	78 888,56	17 962,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	CA 2021	BP 2022		CA 2021	BP 2022
Report N-1			Report N-1		
Travaux sur bâtiment	521,24	0,00	Revenus des immeubles	1 544,34	2 416,00
Charges de copropriété	0,00	3 000,00	Subvention du budget général	805,01	3 201,00
Intérêts de la dette + ICNE	2 847,65	2 615,00	(Rist intérêt emprunt + copropriété)		
Régul. centimes TVA	0,00	2,00	Mandats annulés (régularisation litige EDF)	1 019,54	0,00
Dépenses de l'exercice	3 368,89	5 617,00	Recettes de l'exercice	3 368,89	5 617,00
TOTAL DEPENSES	3 368,89	5 617,00	TOTAL RECETTES	3 368,89	5 617,00

Propositions de dépenses nouvelles :

- dépenses d'investissement = 17 962,00 €
- recettes d'investissement = 17 962,00 €
- dépenses de fonctionnement = 5 617,00 €
- recettes de fonctionnement = 5 617,00 €

Résultats du vote : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (55 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions).

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
	CA 2021	BP 2022	CA 2021	BP 2022
Report N-1			57 548,98	13 572,01
Remboursement du capital (emprunt LT)	21 574,35	22 089,00		
Caution rendue	117,60	1 000,00	582,60	1 000,00
Système visio. / borne WIFI / cloisons / solde plateforme Emercat	13 356,64	0,00	8 022,00	9 711,00
Site internet (AMO + Refonte site)	1 800,00	24 700,00	7 000,00	0,00
Vidéo-projecteur		4 000,00		
Intégration études avant projet La Halle	7 000,00	0,00		
Dépenses imprévues		6 446,36		
La Halle (40% des travaux) :				
Maitrise d'œuvre + CT + SPS	15 732,98	87 600,00		
Travaux	0,00	974 800,00	0,00	645 750,00
Etudes préalables	0,00	6 500,00	0,00	141 750,00
Crédit relais subventions	0,00	500 000,00	0,00	141 750,00
			0,00	139 650,00
			0,00	500 000,00
Dépenses de l'exercice	59 581,57	1 627 135,36	15 604,60	1 579 611,00
			Affectation du résultat	0,00
			Virement de la section de fonctionnement	0,00
TOTAL DEPENSES	59 581,57	1 627 135,36	73 153,58	1 627 135,36

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
	CA 2021	BP 2022	CA 2021	BP 2022
Report N-1			2 123,10	186,29
Charges locatives "La Station" <i>(Energie, téléphonie, fibre, maintenance, entretien)</i>	31 638,47	35 000,00	18 734,28	21 000,00
Autres charges liées à la Station <i>(Copieur, presse, site internet)</i>	4 624,55	5 000,00	8 099,50	8 000,00
Communication <i>(Communication digitale, supports de com., prestation photographe)</i>	-970,62	10 000,00	4 428,00	4 500,00
Accompagnement RH Transition	7 100,00	9 000,00	1 553,07	1 500,00
Formations (AMI Innovation sociale)	10 500,00	20 000,00	34 712,21	59 165,71
Intérêts de la dette	5 775,12	5 261,00	800,00	0,00
Régl. centimes TVA	0,00	2,00	18 000,00	12 000,00
Amortissements	8 022,00	9 711,00		
Dépenses de l'exercice	66 689,52	93 974,00	86 327,06	106 165,71
Virement à la section d'investissement	0,00	12 378,00		
TOTAL DEPENSES	66 689,52	106 352,00	88 450,16	106 352,00

Propositions de dépenses nouvelles :

- dépenses d'investissement = 1 480 694,36 € (+ 146 441,00 € de restes à réaliser 2021)
- recettes d'investissement = 1 627 135,36 €
- dépenses de fonctionnement = 106 352,00€
- recettes de fonctionnement = 106 352,00 €

Résultats du vote : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (46 voix pour, 13 voix contre et 2 abstentions).

→ Budget autonome « Déchets » :

Faits marquants prévus :

C'est le premier budget consécutif à la généralisation de la redevance incitative sur tout le territoire de la CCBG. En effet, le secteur de Salies-de-Béarn était soumis à la TEOM jusqu'au 31 décembre 2021 et suivi, à ce titre, dans le budget général. Le produit de la redevance incitative est estimé à 1 962 120€, sur la base des tarifs votés en décembre 2021.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	CA 2021 (cumul SI et RI)	BP 2022	
Report N-1	288 501,00		Report N-1
Travaux et achats <i>(Bacs, composteurs et déboureur)</i>	971 847,00	170 000,00	Dotations FCTVA et subventions
Créances - Rbts capital dette BG	156 247,00	184 944,00	Amortissements
Dépenses imprévues	0,00	3 500,00	Emprunt à contracter
Dépenses de l'exercice	1 128 094,00	358 444,00	Recettes de l'exercice
TOTAL DEPENSES	1 416 595,00	358 444,00	Virement de la section de fonctionnement
			TOTAL RECETTES
			1 271 534,00
			358 444,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	CA 2021 (cumul SI et RI)	BP 2022	
Report N-1			Report N-1
Charges à caractère général <i>(Frais liés aux camions et aux déchetteries, BTG...)</i>	1 254 796,00	1 269 835,00	Produits des services
Charges de personnel <i>(Salariés avec aux services RI)</i>	701 861,00	770 000,00	<i>(RI, déchets verts, facturation BTG pour site à gravats)</i>
Autres charges de gestion <i>(Logiciel Balère et créances éteintes)</i>	720,00	12 440,00	TEOM
Charges financières-Rbts intérêt dette BG	12 752,00	14 000,00	Subventions d'exploitation
Charges exceptionnelles <i>(Annulations de titre d'exercice antérieurs)</i>	1 664,00	4 000,00	<i>(ADEME et eco-soutiens)</i>
Dotations aux amortissements	183 205,00	142 500,00	Autres produits de gestion
Provision sur impayés	0,00	10 500,00	<i>(Vente de composteurs)</i>
Dépenses imprévues	0,00	13 000,00	Produits exceptionnels
Dépenses de l'exercice	2 154 998,00	2 236 275,00	Recettes de l'exercice
Virement à la section d'investissement	17 985,00	0,00	2 166 536,00
TOTAL DEPENSES	2 172 983,00	2 236 275,00	TOTAL RECETTES
			2 224 395,00
			2 236 275,00

Propositions de dépenses nouvelles :

- dépenses d'investissement = 317 500,00 € (+ 40 944,00 € de restes à réaliser 2021)
- recettes d'investissement = 358 444,00 €
- dépenses de fonctionnement = 2 236 275,00 €
- recettes de fonctionnement = 2 236 275,00 €

Résultats du vote : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (50 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions).

→ Budget général :

✓ Dépenses et recettes d'investissement

Les crédits prévus en section d'investissement s'élèvent à 2 239 339,00 € et se décomposent notamment en :

- 574 000€ de remboursement de la dette pour les projets réalisés de la CCBG,
- 340 000€ de déficit d'investissement 2021 (soldes des subventions et emprunt à percevoir en 2022),
- 308 000€ de restes à réaliser 2021,
- 367 000€ de nouveaux travaux supérieurs à 50 000€, soit les travaux de rénovation des locaux de l'OT de Salies pour 308 000€ (50% du coût du projet inscrits en 2022) et la maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la salle de Mosquéros à Salies-de-Béarn (étanchéité toiture) pour 59 000€.
- 122 000€ d'immobilisations financières (avances aux budgets annexes, prêts à taux 0, participations)
- 528 000€ de crédits nouveaux pour des travaux, achats, subventions versées (inférieurs à 50 000€)

Le financement de ces dépenses est assuré par :

- 900 000€ d'emprunt sur un long terme,
- 590 000€ d'autofinancement (amortissements et virement de la section de fonctionnement),
- 358 000€ de subventions et de reversement du FCTVA pour les nouveaux travaux et achats éligibles,
- 248 000€ d'affectation du résultat de l'exercice 2021,

- 143 000€ d'immobilisations financières (remboursement d'avance, prêts à taux 0, refacturation de dette)

Les propositions nouvelles sont les suivantes :

- dépenses d'investissement = 1 931 219,00 € (+ 308 120 € de restes à réaliser 2021)
- recettes d'investissement = 2 121 884,00 € (+ 117 455 € de restes à réaliser 2021)

✓ **Dépenses et recettes de fonctionnement**

Les prévisions d'évolution pour les dépenses et recettes de fonctionnement courant sont fondées sur les réalisations de l'année précédente, augmentées ou diminuées des éléments significatifs prévus pour la nouvelle année, tels que présentés dans la note brève et synthétique.

Avec la généralisation du financement de l'élimination des déchets par la redevance incitative au 1er janvier 2022, tous les crédits budgétaires afférents à la gestion des déchets ont été inscrits au budget autonome correspondant. Seuls les frais de personnel estimés à 770 000€ et les dépenses non affectables, car communes à plusieurs sites ou équipements, seront pris en charge par le budget général et refacturés ensuite au budget Déchets.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	Déchets	CCBG	BP 2022		Déchets	CCBG	BP 2022
Report N-1				Report N-1	1 115,68	1 353 532,00	1 354 647,68
Charges à caractère général	35 000	1 244 417	1 279 417	Atténuation de charges		19 000	19 000
Charges de personnel	771 588	2 047 345	2 818 933	Produits des services	808 277	166 652	974 929
Atténuation de produits		1 856 230	1 856 230	Impôts et taxes		4 716 954	4 716 954
Autres charges de gestion		1 637 744	1 637 744	Dotations et subventions		1 701 892	1 701 892
Charges financières	2 805	87 985	90 790	Produits de gestion courante		95 800	95 800
Charges exceptionnelles		5 000	5 000	Produits exceptionnels		0	0
Dotation aux provisions		10 000	10 000	Travaux en régie		0	0
Dépenses imprévues		575 210	575 210				
Dotation aux amortissements		421 480	421 480				
Dépenses de l'exercice	809 393,00	7 885 411,00	8 694 804,00	Recettes de l'exercice	808 277,32	6 700 298,00	7 508 575,32
Virement à la section d'invest.	0,00	168 419,00	168 419,00				
TOTAL DEPENSES	809 393,00	8 053 830,00	8 863 223,00	TOTAL RECETTES	809 393,00	8 053 830,00	8 863 223,00

Les propositions nouvelles sont les suivantes :

- dépenses de fonctionnement = 8 863 223,00 €
- recettes de fonctionnement = 8 863 223,00 €

✓ **Attribution des subventions**

En préambule, monsieur le vice-président rappelle que, dans le cadre de la mise en place de la convention Territoriale Globale (CTG), les aides de la CAF seront directement versées aux structures, et non plus à la CCBG. Sur la base du budget 2021 de la CAF, le montant à verser directement aux associations est estimé à 221 374€. En contrepartie, la CCBG diminuera à due concurrence la subvention attribuée à chaque structure.

➤ Subvention à la SARL Les P'tits Pouss

Monsieur le vice-président indique à l'Assemblée qu'il convient de fixer par délibération le montant de la subvention à attribuer à la SARL « Les P'tits Pouss », gestionnaire de la micro-crèche de Susmiou, soit 17 062 €. Le financement accordé par la CAF sera versé directement à la SARL.

Résultats du vote : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (57 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions).

➤ Subventions aux associations conventionnées

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque association, le montant proposé au vote, le nombre de versements envisagé ainsi que la répartition des suffrages.

Bénéficiaire	Montant proposé	Nombre de versements	Nombre de votants	Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'absentions
Association Louis Petitous (crèches de Salles et d'Auterrive)	105 332	3	60	56	4	0
Association Les P'tits lutins - RAM	14 230	2	61	59	2	0
Association Tennis club Sports Loisirs	25 402	2	59	51	6	2
Mission Locale de Mourenx	19 838	1	60	51	9	0
Mission Locale de Mourenx pour FAIRE	3 747	1	61	51	9	1
Association Transition (PLIE)	20 000	1	61	53	8	0
Association Sauveterre Espace Culturel	25 000	2	60	57	3	0
Association Musiques et Danses	9 500	2	59	52	7	0
Association Les Chancaires	15 000	2	61	53	8	0
Association Les amis du Béarn des Gaves	23 000	3	61	55	4	2
Association Béarn initiative	1 800	1	61	56	4	1
Centre social Lo Solan	3 500	1	61	53	5	3

Monsieur Michel CASAMAYOR n'a pas participé aux votes relatifs aux demandes de subvention des associations « Tennis Club Sports Loisirs » et « Sauveterre Espace Culturel ». Madame Nadine BARTHE n'a pas participé au vote relatif à la demande de subvention de l'association « Musiques et danses » (- 2 votants, en raison de la procuration donnée à Mme BARTHE).

Monsieur le vice-président précise qu'une enveloppe complémentaire de 7 000 € est prévu au budget pour :

- le collectif fermier 64 (estimation 2 000 €)
- des associations locales qui apportent leur soutien aux populations ukrainiennes (5 000 €).

Des délibérations interviendront ultérieurement pour attribuer des montants précis quand des demandes auront été formulées.

➤ Subventions aux associations régies par le règlement d'intervention mis en place par la CCBG – subventions accordées

Le tableau qui suit présente, pour chaque association, le montant proposé au vote et attribué ainsi que la répartition des suffrages.

Pour information, l'animation « la fête du gave », prévue par l'association « Les gens du gave » aura lieu à Sauveterre-de-Béarn, le 18 juin prochain.

Association - Objet de la demande de subvention	Montant demandé	Proposition soumise au vote	Nombre de votants	Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'abstentions
Art en Loft - Festival d'art du verre	1 000	800	61	51	8	2
Béarn des gaves Animagri (ex-JA)- Foire agricole	4 000	4 000	60	57	2	1
Evènements et Animation Bastide Navarrenx - Salon Artisanal	1 000	1 000	61	53	7	1
Ifocap Adour - Conférences-débats	800	500	61	49	10	2
La Fabricoterie (ex ACA Salies) - Noël en BDG	2 500	2 500	61	45	15	1
Les gens du gaves - Fête du gave	3 600	500	61	46	12	3
Tervid'hom - Opération "Gave propre"	1 200	1 200	61	53	8	0
Amicale des sapeurs pompiers de Labastide-Villefranche	500	500	61	60	1	0
Amicale des sapeurs pompiers de Navarrenx	1 300	1 300	61	60	1	0
Amicale des sapeurs pompiers de Salies-de-Béarn	1 200	1 200	61	60	1	0
Amicale des sapeurs pompiers de Sauveterre-de-Béarn	1 150	1 150	61	61	0	0
AASSA - Pour EHPAD Sauveterre - Journée intergénération.	1 200	1 000	61	48	12	1
Lou Mercat - Ateliers CESF	3 000	3 000	61	42	16	3
Amicale du camp de Gurs - Concert commémoratif	900	900	60	51	7	2
Archéo2gaves - Mise en valeur passé patrimonial	1 200	600	61	47	9	5
CDC Animation - Foire de la Blonde d'Aquitaine	5 500	5 500	59	50	7	2
Jurade du sel - Fête du sel	4 000	4 000	61	51	7	3
Alto en Béarn - 1 concert été + Noël	1 500	1 300	61	45	14	1
Association Sauveterre Espace Culturel - Médiévales de Sauveterre	2 600	2 000	60	54	5	1
Lacaze aux sottises						
La fête des sottises	5 000	2 500	61	42	17	2
Saison territoriale, 6 temps forts	8 800	1 000	61	37	21	3
Les Mardis musicaux - Concerts	5 000	3 500	61	50	10	1
Les Musicales de Lahontan - Festival guitare	2 000	750	61	52	8	1
Pierres Lyriques - Festival de chant lyrique	5 000	3 500	61	45	13	3
Les Rencontres d'Orion - Concerts classiques et conférences	1 500	300	61	51	8	2
Sel en scènes						
Béar'n festival Salies	1 500	1 500	61	49	12	0
Béar'n festival Sauveterre	750	750	61	46	13	2
La piperadère	500	250	61	49	12	0
Les Chancaires - Printemps de l'Arribèra	7 000	5 000	61	42	16	3
Festi Clap Salies - Courts métrages sur le patrimoine	1 000	500	61	42	17	2
Lous Deus Remparts - Animation été + voyage	800	600	61	49	12	0
Salies à peindre						
Festival de peinture d'été	2 500	2 500	61	45	16	0
Pinceaux d'automne	1 000	1 000	61	40	19	2
Terre de livres - Organisation du Salon du livre à Navarrenx	1 000	1 000	60	45	13	2

- Monsieur Raymond LIBANTE n'a pas participé au vote de la subvention demandée par l'association « Béarn des gaves Animagri »,
- Monsieur Christian PUHARRE n'a pas participé au vote de la subvention demandée par l'association « Amicale du camp de Gurs »,
- Monsieur Alain MARTIN n'a pas participé au vote de la subvention demandée par l'association « CDC Animation »,
- Monsieur Michel CASAMAYOR n'a pas participé au vote de la subvention demandée par l'association « Sauveterre Espace Culturel »,
- Monsieur Michel PUHARRE n'a pas participé au vote de la subvention demandée par l'association « Terres de Livres ».

➤ Subventions aux associations régies par le règlement d'intervention mis en place par la CCBG – subventions refusées

Le tableau qui suit présente, pour chaque association, le montant proposé au vote par les membres de la commission concernée et la répartition des suffrages.

Les motifs de la non attribution d'une subvention, issus de l'examen des dossiers par les commissions compétentes, figurent ci-dessous.

Demande de l'association « Drôle de zèbres » : l'achat de matériel pour une action récurrente de l'association n'entre pas dans le dispositif mis en place ; madame BARTHE précise qu'une rencontre est prévue afin d'examiner si un soutien de cette association est possible, via par exemple la Convention Territoriale Globale.

Demande de l'association « La Fab'rique » : le financement de matériel informatique qui relève du fonctionnement de l'association n'entre pas dans le dispositif existant.

Demande de l'association « Vélo club salisien » : le projet présenté n'est pas nouveau et n'a pas de caractère exceptionnel par rapport à celui qui a été soutenu en 2021.

Demande de l'association « Il momento vocale » : concerne des dépenses de formation relevant du fonctionnement de l'association et non pas de l'organisation d'un évènement ou d'une manifestation.

Demande de l'association « L'entre là » : la manifestation est destinée à une cible restreinte qui ne permet pas le financement par le dispositif existant, celui-ci étant destiné à soutenir des actions ciblant un large public.

Demandes de l'association « Lacaze aux sottises » :

- *Demande relative aux résidences d'artistes : le dispositif mis en place par la CCBG ne peut s'appliquer à un projet déjà financé par les partenaires locaux, départementaux et régionaux et dont les recettes propres apparaissent minorées,*
- *Demande relative à la médiation culturelle : l'association intervient en tant que prestataire et non en tant que porteur de projet, ce qui rend le dossier inéligible au dispositif existant.*

Demande de l'Orphéon : concerne une manifestation prévue en 2023 ; l'association a été invitée à renouveler sa demande l'année prochaine.

Association - Objet de la demande de subvention	Montant demandé	Proposition soumise au vote	Nombre de votants	Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'abstentions
Drôle de zèbres - Podcast, la radio des invisibles	645	0	61	55	5	1
La Fab'rique - le fablab à l'école (investissement)	8 000	0	61	51	7	3
Vélo Club Salisien - Manche Challenge région cyclo et cross	1 200	0	61	45	11	5
Il Momento Vocale - Concerts musiques anciennes	100	0	61	54	6	1
L'entre là - Rencontres artistiques dans un jardin	2 000	0	61	56	4	1
Lacaze aux sottises						
Lieux de fabrique (Résidence d'artistes)	4 800	0	61	58	3	1
Médiation culturelle	1 000	0	61	58	2	1
Même pas Chap'	2 000	1 500	61	27	30	4
L'Orphéon - Commémoration mort Al Cartéro	1 000	0	61	55	5	1

✓ **Vote du produit de la taxe GEMAPI**

Exposé :

Monsieur le vice-président explique à l'Assemblée que les 3 syndicats « de rivière » auxquels adhère la CCBG (SMGOAO – SMGP – SIGOM) ont fait connaître le montant de la participation demandée par chacun d'eux à la CCBG, soit un total de 264 806 €. Il précise que, compte-tenu d'excédents, le maintien à 240 000 € du montant du produit à recouvrer en 2022 par la taxe GEMAPI permettra de financer les participations demandées par les syndicats.

Il est proposé à l'Assemblée délibérative de fixer à 240 000 € le produit de la taxe GEMAPI à recouvrer au titre de l'exercice 2022.

Résultats du vote : *vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (54 voix pour, 7 voix contre).*

✓ **Vote du taux des taxes locales**

Exposé :

Monsieur le vice-président expose à l'Assemblée que le budget général de l'exercice 2022 s'équilibre en appliquant les taux en vigueur en 2021 aux bases fiscales communiquées par la Direction départementale des finances publiques.

Les produits attendus, à taux constants, sont les suivants :

TAXE	Taux voté en 2021	Proposition de taux pour 2022	Bases prévisionnelles 2022	Produits attendus 2022 à taux constants
TFB	3.92	3.92	19 752 000	774 278
TFNB	13.85	13.85	1 145 000	195 978
CFE	28.70	28.70	3 909 000	1 122 102

Il est proposé à l'Assemblée délibérative de maintenir en 2022 les taux des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises appliqués en 2021.

Résultats du vote : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (59 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention).

En conclusion de l'examen du budget primitif général établi pour 2022, il est proposé à l'Assemblée délibérative d'approuver les propositions nouvelles présentées en section d'investissement et de fonctionnement

Résultats du vote : vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (54 voix pour, 7 voix contre).

AFFICHÉ LE 22 AVRIL 2022